

MAIRIE

63730 CORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Année : 2026

Délibération N° 01

Date de convocation :
02 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt six, le 24 février, à 19h00,
en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du code général des
collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la
commune de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Patrice CHEVANT
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT
Ulysse CABEZUELO	
Bernard GOURBEYRE	Pascal MARTIN
Chantal TREUIL	Carine BASCLE

Absents : Anaïs CONGIU, Alexis TREILHES, Elise BEBIN,
Michèle MATINAL, Myriam CHAMOUX

Pouvoirs : Alexis TREILES à Ulysse CABEZUELO - Michèle
MATINAL à Patrice CHEVANT - Elise BEBIN à Pascal MARTIN

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 (CFU)

Le maire présente le détail des réalisations pour chaque compte dont les résultats sont repris
ci-dessous.

Nature	Fonctionnement	Investissement
Dépenses nettes 2025	407 953,43 €	577 023,97 €
Recettes nettes 2025	509 812,79 €	365 519,91 €
Résultat de l'exercice 2025	101 859,36 €	-211 504,06 €
Résultat reporté année 2024	643 661,00 €	-126 873,00 €
Résultat de clôture	745 520,36 €	-338 377,06 €

Résultat Global : + 407 143,30 €

Sont présentés le détail des réalisations pour chaque compte ainsi que la note qui est consultable en mairie par
tous les habitants.

Le conseil Municipal :

- valide ces résultats de clôture qui seront affectés au budget 2026, comme suit :

Dépenses d'Investissement	compte 001 : 338 377,06 €
Dépenses de fonctionnement	0
Recettes d'Investissement	compte 1068 : 251 963,06 €
Recettes de fonctionnement	compte 002 : 493 557,30 €

- valide le CFU 2025.

. Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait en mairie les mois, jour et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de Séance :
Patrice CHEVANT

Le Maire,
T. JULIEN



MAIRIE

63730 CORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Année : 2026

Délibération N° 02

Date de convocation :
02 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt six, le 24 février, à 19h00,
en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du code général des
collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la
commune de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Patrice CHEVANT
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT
Ulysse CABEZUELO	
Bernard GOURBEYRE	Pascal MARTIN
Chantal TREUIL	Carine BASCLE

Absents : Anaïs CONGIU, Alexis TREILHES, Elise BEBIN,
Michèle MATINAL, Myriam CHAMOUX

Pouvoirs : Alexis TREILES à Ulysse CABEZUELO - Michèle
MATINAL à Patrice CHEVANT - Elise BEBIN à Pascal MARTIN

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

OBJET :

Vote du budget 2026

Le maire présente le projet de budget pour l'année 2026 tel qu'il a été validé par la commission finances
et en tenant compte des orientations budgétaires et des besoins recensés pour l'année 2026.

Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 991 607,00 €

Section d'investissement : 1 426 299,00 €

TOTAL : 2 417 906,00 €

Le conseil municipal valide le budget 2026 tel qu'il est présenté.

. Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait en mairie les mois, jour et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
T. JULIEN

Le secrétaire de Séance :
Patrice CHEVANT



MAIRIE

63730 CORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Année : 2026

Délibération N° 03

Date de convocation :
02 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt six, le 24 février, à 19h00,
en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Patrice CHEVANT
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT
Ulysse CABEZUELO	
Bernard GOURBEYRE	Pascal MARTIN
Chantal TREUIL	Carine BASCLE

Absents : Anaïs CONGIU, Alexis TREILHES, Elise BEBIN, Michèle MATINAL, Myriam CHAMOUX

Pouvoirs : Alexis TREILES à Ulysse CABEZUELO - Michèle MATINAL à Patrice CHEVANT - Elise BEBIN à Pascal MARTIN

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

OBJET :

Vote des tarifs 2026

Le maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués pour l'année 2025.

Il propose de définir ceux de l'année 2026.

		Tarifs 2025	Tarifs votés pour 2026
AMPHORE	Salle + Bar / 1 jour / Corentais	200,00 €	200,00 €
	Salle + Bar / 1 jour / NON Corentais	400,00 €	400,00 €
	Salle + Bar / WEEK END / Corentais	400,00 €	400,00 €
	Salle + Bar / WEEK END / NON Corentais	600,00 €	600,00 €
	Salle + Bar / jour supplémentaire / Corentais	100,00 €	100,00 €
	Salle + Bar / jour supplémentaire / NON Corentais	200,00 €	200,00 €
	Mise a disposition de la cuisine aux associations corentaises	gratuit	gratuit
	Nettoyage	200,00 €	200,00 €
	DEPOT DE GARANTIE	1 500,00 €	1 500,00 €
DIVERS	Location de jardin	20,00 €	20,00 €
	Photocopies	0,20 €	0,20 €
	Extrait de matrice cadastrale	3,00 €	3,00 €
	Liste électorale	3,00 €	3,00 €
Publicité	Participation des entreprises Corentaises pour avoir une publicité dans le bulletin communal		
	- de 5 salariés	75,00 €	75,00 €
	+ de 5 salariés	150,00€	150,00€
	Participation des entreprises locales pour avoir une publicité dans le bulletin communal	200,00 €	200,00 €

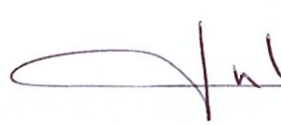
Le conseil municipal valide les tarifs ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

. Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait en mairie les mois, jour et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de Séance :
Patrice CHEVANT

Le Maire,
T. JULIEN



MAIRIE

63730 CORENT

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 063-216301200-20260224-202604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Année : 2026

Délibération N° 04

Date de convocation :
02 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt six, le 24 février, à 19h00,
en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du code général des
collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la
commune de Corrent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Patrice CHEVANT
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT
Ulysse CABEZUELO	
Bernard GOURBEYRE	Pascal MARTIN
Chantal TREUIL	Carine BASCLE

Absents : Anaïs CONGIU, Alexis TREILHES, Elise BEBIN,
Michèle MATINAL, Myriam CHAMOUX

Pouvoirs : Alexis TREILES à Ulysse CABEZUELO - Michèle
MATINAL à Patrice CHEVANT - Elise BEBIN à Pascal MARTIN

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

OBJET :

Encaissement participation financière

Le Comité Consultatif d'Action Sociale de la commune organise chaque année le repas des aînés.
Le repas est offert à toutes les personnes âgées de + de 75 ans, toutefois il est payant pour les conjoints
non bénéficiaires.

Afin de pouvoir participer à cette journée organisée par le CCAS, il est demandé une participation d'un
montant de 59 Euros par personne,

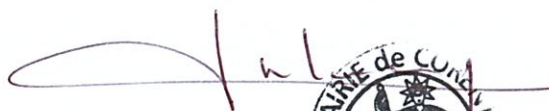
Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents.

. Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait en mairie les mois, jour et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
T. JULIEN

Le secrétaire de Séance :
Patrice CHEVANT




MAIRIE

63730 CORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Année : 2026

Délibération N° 05

Date de convocation :
02 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt six, le 24 février, à 19h00,
en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Patrice CHEVANT
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT
Ulysse CABEZUELO	
Bernard GOURBEYRE	Pascal MARTIN
Chantal TREUIL	Carine BASCLE

Absents : Anaïs CONGIU, Alexis TREILHES, Elise BEBIN, Michèle MATINAL, Myriam CHAMOUX

Pouvoirs : Alexis TREILES à Ulysse CABEZUELO - Michèle MATINAL à Patrice CHEVANT - Elise BEBIN à Pascal MARTIN

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

OBJET :
ECOLE

Le maire fait part au conseil municipal des échanges qui ont eu lieu avec les représentants des parents d'élèves :

*** Inclusion au sein de l'école :**

La présence d'une situation de conflit entre un enfant présentant des troubles de l'attention et certains de ses camarades, notamment sur le temps périscolaire a conduit à une rencontre entre la mairie et les représentants des parents d'élèves.

- Une demande d'aide a été faite par la mairie auprès de l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation) afin d'obtenir conseils et aide dans la gestion de ce conflit.

Ces derniers interviendront jeudi 26 février prochain au sein de l'école avec les enseignants concernés ainsi que l'équipe périscolaire.

- Les parents d'élèves proposent également une intervention de la part de « la fabrique à meufs » dont l'objectif est de faciliter les relations parents – personnel municipal – enseignants en apportant des outils simples de régulation et de communication.

Le coût de cette intervention est de 1233,90 € et pourrait être partagée entre la mairie, la caisse des écoles et la coopérative scolaire.

*** Ouverture de classe :**

Une pétition a été faite par les parents d'élèves pour demander l'ouverture d'une 4^{ème} classe, dans la mesure où l'effectif de maternelle (30 élèves) pose problème.

En cas de retour favorable de l'académie, la salle de la bibliothèque pourrait être aménagée afin d'y créer une demi classe de 18 élèves maximum.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces 2 points :

- Participation financière d'une intervenante : le conseil municipal vote contre à 8 voix et 4 abstentions
- Ouverture d'une 4ème classe : Vu le courrier présenté par l'académie qui n'est pas favorable à la création d'un poste supplémentaire pour l'école de Corent, le conseil municipal vote contre l'ouverture de la 4ème classe à 7 voix contre et 5 abstentions.

Fait en mairie les mois, jour et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de Séance :
Patrice CHEVANT

Le Maire,
T. JULIEN

